



Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui est menacée de disparition dans toute la région ou dans une partie importante de la région qu'elle occupe au Manitoba. Elle est déclarée « espèce en voie de disparition » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.



Chouette des terriers

Athene cunicularia

La chouette des terriers (*Athene cunicularia*) est un oiseau des prairies en voie de disparition aux échelons provincial et national. Elle a l'apparence « typique » d'une chouette, avec une tête ronde et de grands yeux, mais a l'habitude peu courante de nicher sous terre, dans les terriers abandonnés d'écureuils terrestres, de blaireaux ou de renards. Les chouettes des terriers sont actives jour et nuit, mais chassent généralement à l'aube ou à la tombée de la nuit. Elles ont notamment pour proies les sauterelles, les coléoptères et d'autres insectes, ainsi que les souris, les campagnols et, à l'occasion, de petits oiseaux et des crapauds.

Les chouettes des terriers ont une taille comparable à celle des pigeons. Les mâles et les femelles se ressemblent, même si les mâles sont un peu plus grands et souvent de couleur plus foncée. Le corps essentiellement brun des adultes est marqué d'une multitude de taches blanches sur la partie supérieure et de bandes horizontales sur la poitrine, ce qui constitue un excellent camouflage dans leur habitat des prairies. Les oisillons ont un dessous couleur chamois, sans rayure. Les marques blanches sur la tête et une bande de même couleur sur le menton sont mises en valeur au cours de la parade. On confond souvent la chouette des terriers avec le hibou des marais, qui niche à terre. Toutefois, ce dernier a une poitrine plus large à raies verticales et niche généralement dans les herbes hautes ou près des prairies de fauche plutôt que dans les prés et les prairies à herbe plus courte que privilégient les chouettes des terriers.

Habitat

Les chouettes des terriers vivent dans des pâturages et des prairies sans arbres, plats ou légèrement ondulants, en particulier les prés abritant des terriers abandonnés convenant à la nidification, au repos et à l'entreposage de nourriture. Un couvert herbacé permanent est nécessaire pour que les proies soient suffisamment abondantes. Les prés sont au Manitoba l'habitat le plus courant des chouettes de terriers, dont on trouve également parfois le nid dans des fossés, des terres labourables, des terrains de golf et même sur des gazons.

Antécédents vitaux

Les chouettes des terriers retournent à leur territoire de nidification au cours de la première quinzaine de mai, et la parade et la nidification débutent peu après. Le mâle et la femelle

choisissent généralement un terrier abandonné, qu'ils raclent avec leurs pattes et leur bec pour creuser un tunnel et une chambrette de nidification. Le terrier et son ouverture sont recouvertes de fragments secs de fumier de vache, de plantes et de plumes, qui aident à atténuer la température et à masquer l'odeur des chouettes. Les couples reproducteurs peuvent nidifier séparément ou avec d'autres couples, formant ainsi des colonies dispersées.

Les femelles pondent de quatre à douze œufs blancs et les couvent pendant environ quatre semaines, alors que les mâles s'occupent de les approvisionner en nourriture. Les jeunes chouettes attendent d'avoir au moins deux semaines pour sortir du terrier afin d'être nourris. Plus tard, les couvées sont souvent réparties entre deux ou trois terriers pour éviter l'entassement et pour réduire les possibilités de prédation ou de maladies. À l'âge de sept ou huit semaines, les jeunes commencent à chasser seuls. En août ou en septembre, les familles se séparent et chacun s'aventure à de plus grandes distances; tous finissent par migrer vers le sud à leurs aires d'hivernage.

Distribution

La chouette des terriers vit dans les prairies de l'ouest de l'Amérique du Nord, ainsi que dans certaines régions de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale. Même si l'on ne connaît pas exactement les aires d'hivernage des oiseaux canadiens, on estime que la plupart migrent vers le sud-ouest des États-Unis et vers le Mexique.

Au Canada, les chouettes des terriers sont observées le plus fréquemment dans une zone s'étirant de Regina, en Saskatchewan, à Brooks, en Alberta. Toutefois, on trouve également des nids plus à l'est, jusqu'au centre-sud du Manitoba, et à l'ouest, jusqu'à l'intérieur de la Colombie-Britannique. Dans le passé, la chouette des terriers était également présente dans le sud du Manitoba, au nord jusqu'à Dauphin et la région d'Entre-les-Lacs et vers l'est, jusqu'à Winnipeg. Aujourd'hui, on ne peut généralement l'observer que dans la pointe sud-ouest du Manitoba et, à l'occasion, plus au nord et à l'est.

Situation

La chouette des terriers a été déclarée très rare (S1) par le Centre de données sur la conservation du Manitoba, mais est considérée hors de danger (G4) dans toute son aire de répartition par



Espèces à risque du Manitoba

Faits intéressants

À l'âge adulte, les chouettes des terriers pèsent de 125 à 185 grammes – soit environ le poids d'une orange.

On peut souvent apercevoir des chouettes des terriers juchées à l'entrée de leur terrier ou près de poteaux de clôture.

Si un intrus pénètre dans le terrier, les chouettes prises au piège, adultes ou jeunes, pousseront un cri d'alarme ressemblant au sifflement d'un serpent à sonnette. Les adultes tenteront aussi d'attirer l'intrus hors du terrier par une succession de cris et de vols courts et dérangement.

Les chouettes des terriers sont associées aux écureuils terrestres (spermophiles) et, de loin, leur ressemblent un peu. Cela explique que des chouettes sont parfois tuées par erreur (par arme à feu ou empoisonnées) dans le cadre de programmes de lutte.

Les chouettes des terriers peuvent se reproduire à l'âge d'un an et avoir jusqu'à neuf oisillons par an. Elles peuvent vivre jusqu'à l'âge de 14 ans, mais la plupart survivent moins de cinq ans.



NatureServe. Au Manitoba, le nombre de couples reproducteurs a diminué, passant de plusieurs centaines pendant la première moitié du XX^e siècle à moins de dix ces dernières années.

La chouette des terriers a été déclarée en voie de disparition en 1992 par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition du Manitoba. Elle a été inscrite dans la catégorie « espèce en voie de disparition » par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) et est également protégée au niveau fédéral par la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Les chouettes des terriers subissent de nombreuses menaces dans toute leur aire de nidification et d'hivernage : perte d'habitat en raison de l'expansion urbaine et agricole, raréfaction des proies liée à la protection phytosanitaire et aux changements de l'habitat, hausse du taux de mortalité et baisse de la productivité découlant de la prédation des serpents, chouettes, faucons, blaireaux, mouffettes, renards, belettes, chats et chiens, etc. La diminution du nombre de terriers disponibles pourrait aussi jouer un rôle à cet égard, car les écureuils terrestres, les blaireaux et les chiens de prairie sont considérés comme des parasites et leur nombre a considérablement baissé dans de nombreuses régions.

Gérance et rétablissement

Les quatre provinces de l'Ouest du Canada protègent les chouettes des terriers, et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux collaborent au sein d'une équipe nationale de rétablissement pour aider à maintenir, voire à augmenter, le nombre de couples reproducteurs au Canada.

Les activités de gestion réalisées au Manitoba depuis le milieu des années 80 ont été axées sur l'élargissement de nos connaissances des facteurs limitatifs, les réintroductions, la conservation de l'habitat, la préparation de terriers artificiels et la sensibilisation du public. Des lâchers de chouettes des terriers ont eu lieu au Manitoba de 1987 à 1996; les oiseaux provenaient pour la plupart d'installations d'élevage en captivité. Même si certains des oiseaux relâchés se sont reproduits et ont pondu des oisillons, les lâchers ont finalement été abandonnés en raison du faible taux de rendement et de la diminution globale persistante des populations.

Sur les 181 nids surveillés au Manitoba de 1987 à 1996, plus des deux tiers ont réussi à se reproduire. Cependant, seulement 4 p. 100 des jeunes et 31 p. 100 des adultes sont retournés au Manitoba, ce qui semble indiquer que la mortalité sur les voies de migration et dans les aires d'hivernage pourrait influencer sur les diminutions récentes.

Participez au rétablissement

Si vous apercevez une chouette des terriers sur votre propriété, félicitations! Vos aptitudes en gestion des terres contribuent au soutien de l'un des animaux les plus rares au Manitoba. Veuillez appeler Conservation Manitoba à l'un des numéros ci-dessous pour savoir comment augmenter les chances de nidification de la chouette des terriers, encourager son retour et améliorer vos terres au profit d'autres espèces animales et végétales indigènes du Manitoba. Il est notamment possible de préserver des pâturages hébergeant des mammifères fouisseurs en nombres suffisants pour assurer l'existence de terriers et l'habitat de nidification, et d'éviter l'usage excessif d'insecticides et de poisons qui tuent une variété d'espèces non visées dont pourraient s'alimenter les chouettes des terriers.

Conservation Manitoba Direction de la faune et de la protection des écosystèmes

C.P. 24, 200, Saulteaux Crescent
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3
(204) 945-7775

www.manitoba.ca/conservation/wildlife

Bureau régional de Conservation Manitoba Région de l'ouest

Brandon
(204) 726-6450

La présente fiche d'information a été produite en collaboration par les partenaires suivants :

Conservation Manitoba,
Direction de la faune et de la protection des écosystèmes
Environnement Canada, Service canadien de la faune
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba

Espèces déracinées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui a disparu dans toute la région qu'elle occupait au Manitoba. Elle est déclarée « espèce déracinée » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

Espèces menacées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui risque, si les facteurs qui la rendent vulnérable ne changent pas complètement, de devenir une espèce en voie de disparition ou en danger en raison de son faible nombre ou de son nombre décroissant de spécimens dans la province. Elle est déclarée « espèce menacée » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

Espèces en voie de disparition

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui est menacée de disparition dans toute la région ou dans une partie importante de la région qu'elle occupe au Manitoba. Elle est déclarée « espèce en voie de disparition » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

Espèces vulnérables

Espèces qui ne sont pas régies par la Loi sur les espèces en voie de disparition, mais qui pourraient être considérées en voie de disparition ou menacées si les facteurs qui les rendent vulnérables ne changent pas complètement.